

Conférence générale du corps enseignant du VII^{me} arrondissement

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise
d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **42 (1913)**

Heft 15

PDF erstellt am: **21.06.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

ment à 4 $\frac{3}{4}$ ‰ et que cette situation paraissait vouloir se maintenir, sinon s'accroître. En conséquence, il décida que le taux de tous les titres hypothécaires composant le rentier de la Caisse, pour autant qu'ils avaient au moins 5 ans de date, serait porté à 4 $\frac{1}{2}$ ‰, à partir de l'échéance de l'intérêt en cours. Sans cette différence de $\frac{1}{4}$ ‰, la Caisse de retraite aurait beaucoup de peine à placer ses fonds, vu les conditions rigoureuses de son règlement en ce qui concerne les garanties et le paiement des intérêts.

(A suivre.)

CONFÉRENCE GÉNÉRALE

du corps enseignant du VII^{me} arrondissement

Lundi 26 mai, par une idéale journée de printemps, se réunissait à Châtel-Saint-Denis, dans une spacieuse et agréable salle de l'école des filles, le corps enseignant du VII^{me} arrondissement, presque au complet.

Commencée à 8 heures $\frac{1}{2}$, la séance ne s'est terminée qu'à une heure ; le travail fut fécond et la besogne faite avec soin. Cette réunion a été honorée de la présence de M. Oberson, préfet, et de M. Pasquier, curé de Châtel, accompagné de M. Meyer.

— Après l'appel nominal, suivi de la lecture du protocole, M. l'Inspecteur adresse des souhaits de bienvenue et parle de la nécessité des conférences. Elles sont un moyen de s'instruire, de se perfectionner, de profiter des expériences faites dans le domaine de la pédagogie, afin de léguer à l'enfance le patrimoine sacré de foi et de patriotisme qui fut l'orgueil de nos ancêtres. Nous voulons rendre notre enseignement de plus en plus pratique ; nous voulons armer l'enfant pour les luttes de l'existence. De partout s'élèvent des plaintes concernant la mauvaise éducation des enfants ; ailleurs comme chez nous, plus que chez nous même, l'enfant ne veut plus obéir, n'a plus de respect pour rien ; il veut tout juger, tout peser, tout critiquer. Un vent d'indépendance souffle sur nos campagnes et pénètre jusque dans nos hameaux les plus reculés. Pour opposer une barrière à ce fléau, il faut que l'enfant se pénètre de l'idée chrétienne. Faisons-lui trouver le plaisir dans le devoir. On a cité le cas d'un maître qui a obtenu une discipline parfaite en l'asseyant sur une base religieuse et chrétienne. Pour corriger, ce n'était point à d'ennuyeux sermons faits à tout instant qu'il avait recours, mais à des faits pris dans la Sainte Ecriture, et expliqués sobrement, à propos. L'enfant est imitateur par nature ; il échappe aux plus belles théories, mais il ne résiste pas à la force étonnante, à l'appât merveilleux de l'exemple. Un enfant a-t-il manqué de respect à un vieillard ? On lui cite l'histoire terrible du prophète Elisée, insulté par de méchants enfants qui furent cruellement et soudainement punis. La soumission de Jésus à Nazareth enseignera l'obéissance. Pour inspirer le respect dû au lieu-saint, il n'est rien de meilleur à rappeler que la conduite

de Notre-Seigneur à l'égard des changeurs et des vendeurs du temple de Jérusalem. Utilisons ces moyens éducatifs. Pas de longues phrases, un mot suffit pour blâmer telle action, pour suggérer telle résolution à prendre.

M. l'Inspecteur tire ensuite des conclusions utiles que lui suggèrent les examens du printemps. On rencontre peu d'écoles où l'on constate que les enfants cherchent à bien lire. Mauvaise est la prononciation. Une confusion regrettable est celle des *an* et des *on* ; l'orthographe s'en ressent. On ne vouera jamais trop de soin à la récitation, cet exercice qui sert à cultiver le langage et à orner l'esprit. En grammaire, la méthode à suivre est connue, et la leçon orale est bien donnée ; mais où les lacunes se montrent, c'est dans les applications ; les jeunes maîtres surtout ne savent pas tirer du livre de lecture les exercices d'application. Ce qu'il faut chercher dans la rédaction, c'est l'ordre, la clarté, la simplicité et l'emploi du style coupé. On rencontre encore des phrases qui supposent l'absence de l'analyse logique. Cette dernière doit être connue des enfants. C'est elle qui apprend la construction des phrases, qui met de la clarté dans ce que l'on exprime, qui fait éviter à l'enfant toutes sortes de phrases défectueuses. Au reste, trois ou quatre leçons suffisent pour la faire connaître suffisamment. Ce qu'il importe de savoir, c'est de distinguer les phrases principales des complétives, sans s'embarrasser de dénominations qui n'offrent rien de pratique.

L'écriture peut être partout améliorée. Il est conseillé de faire brièvement, avant les exercices écrits, un court rappel des principes d'une bonne écriture, de la tenue du corps, de la main, de la plume, de la pente et de la formation des lettres. Le maître devra se montrer sévère et ne point perdre patience.

M. le préfet Oberson, qui porte un si grand intérêt aux choses d'école, rend hommage au zèle de la plupart des maîtres. Il se dit avoir été étonné de la manière distinguée dont quelques institutrices donnent l'enseignement religieux. Par ailleurs, quelques instituteurs sont encore figés dans la routine des vieux âges, suivent le sillon vieillot d'autrefois où l'on s'en tenait à la lettre du manuel sans souffler mot des explications, sans éclairer l'esprit, sans embraser le cœur, sans entraîner la volonté. « L'âme est un feu qu'il faut nourrir, » dit Maine de Biran. Pas de nourriture réelle de l'esprit, sans explications, sans appel à l'intelligence. Savoir par cœur n'est pas savoir. Il faut comprendre et retenir. Une leçon de catéchisme doit se donner comme une leçon de grammaire : les exemples d'abord, puis la doctrine qui en découle, enfin les applications. Quand l'enseignement est donné de cette manière, il devient vivant, intéressant, profitable ; mais la pratique de cette méthode réclame un esprit actif, habile. Un bon moyen, mais trop oublié, de contrôler si la leçon de catéchisme a été comprise ou étudiée, c'est de recourir aux exercices écrits.

M. le préfet attire l'attention des maîtres sur le matériel des élèves. On doit exiger des livres propres, en bon état, sinon il est nécessaire de les faire disparaître et remplacer. L'instituteur ne doit pas se laisser arrêter par la question pécuniaire. La visite du matériel peut se faire après la classe, en retenant un groupe d'élèves seulement, c'est l'affaire

de cinq minutes. L'élocution des enfants est à soigner, on entend trop de réponses incorrectes. Pour la récitation, il est recommandé de faire apprendre des morceaux dialogués, matière plus attrayante que les monologues. La politesse laisse encore à désirer. On voit des enfants qui narguent les personnes qui leur font des observations. Les maîtres ne doivent pas perdre de vue la question de l'alcoolisme. Il serait bon de faire prendre aux enfants, au moment solennel de leur première communion, l'engagement de s'abstenir de toute boisson enivrante jusqu'à leur vingtième année.

Après ces recommandations de M. le préfet, M. l'inspecteur a donné un intéressant résumé du travail consciencieux et apprécié du rapporteur de l'arrondissement sur la question mise à l'étude pour la réunion cantonale. La discussion a porté surtout sur les promenades scolaires et les leçons en plein air ; le corps enseignant du VII^m^e arrondissement n'est pas favorable à ces innovations. Il y voit trop d'inconvénients. Sans doute, en principe, rien de plus juste ; dans la pleine et douce lumière du soleil, un cercle de têtes blondes ou noires entoure un maître dévoué qui s'efforce de dévoiler à ses auditeurs les secrets et les mystères de la nature vivante où se lit le nom auguste du Créateur. Mais il y a loin de l'idéal rêvé au train prosaïque de la pratique. Quand la classe est nombreuse, les promenades scolaires sont presque impossibles ; le maintien de la discipline est difficile, le même enseignement ne peut être adressé à tous. Et quand l'école est mixte, il y a des inconvénients que je n'ai pas besoin de signaler. Puis que diraient les campagnards quand ils apprendraient que leurs enfants courent dans les bois au lieu d'être assis sur les bancs de la classe ? Ils accuseraient le maître de vouloir s'accorder du bon temps et ils prendraient l'école en aversion. Faisons de l'observation directe ! Ayons recours aux tâches d'observations ! Prenons dans les innovations ce qui peut raisonnablement s'adapter au milieu dans lequel nous nous trouvons, au programme et à l'organisation de nos classes ! Au sujet de la lecture, M. l'Inspecteur a lu un travail écouté avec la plus grande attention. Le syllabaire reconnu le meilleur est celui de M. Horner. Les caractères mobiles qui l'accompagnent, sont très utiles. L'étude du tableau commence par une leçon de choses ; on montre l'objet, on indique son nom, on le fait prononcer, on attire l'attention sur la longueur des syllabes. On fait décomposer le mot en lettres. Puis, vient le mécanisme de l'épellation. Il est nécessaire de s'arrêter longtemps sur les premiers tableaux et d'indiquer la manière d'ouvrir la bouche. L'écriture doit marcher de pair avec la lecture ; l'étude de la lettre i amènera celle du u, et ainsi des autres lettres. Chaque leçon doit être de courte durée. On parvient à éviter la monotonie, qu'il faut bannir à tout prix, par l'emploi de divers procédés : la lecture en particulier ou en commun, la désignation de la lettre dans un autre livre, l'écriture en diverses grandeurs, sur une bande de papier en couleurs, etc. La dictée, chez les débutants, doit commencer avec le premier tableau. Il ne faut pas négliger les dictées de récapitulation. L'explication des mots est nécessaire ; elle se donne en les faisant entrer dans des phrases. Dans ces leçons, le maître doit faire une constante application du principe énoncé par le fabuliste : « patience et longueur de temps font plus que force, ni que rage. »

C'est par cette réminiscence que M. l'Inspecteur a terminé. La séance fut levée et la conférence a pris fin.

Joseph PLANCHEREL, *instituteur*.

ECHOS DE LA PRESSE

Le cardinal Mercier et l'Education de la personnalité. — Au Congrès des éducateurs catholiques, à Vienne, en septembre 1912, Mgr Mercier, cardinal-archevêque de Malines, a parlé « des principes directeurs de l'éducation chrétienne de la jeunesse ». C'est « comme ancien professeur de philosophie thomiste » qu'il s'est plu à les définir. « Eduquer, dans le sens de la philosophie scolastique, c'est faire sortir d'un fonds, par des opérations réitérées (que suppose la forme fréquentative *educare*, d'où est tiré le mot *éduquer*), ce qu'il contient virtuellement. Le fonds à exploiter par l'éducation, c'est une âme d'enfant, dont il s'agit de faire une âme d'homme, c'est-à-dire une âme trempée pour sa vie personnelle et adaptée au milieu social qui l'attend. » La plante est susceptible de culture ; l'animal se prête au dressage ; seul l'homme est éduicable..., car « seules les facultés qui appartiennent en propre à l'homme, la raison et la volonté libre, ont un champ d'action indéterminé, peuvent être diversement orientées et menées, de progrès en progrès, vers leur terme.

L'éducateur tire parti de la souplesse des deux facultés de l'âme humaine ; par des exercices mesurés, répétés, progressifs, il leur aide, les stimule à agir, dirige leur orientation et réalise ainsi en elles cet enrichissement d'énergie que l'on appelle en langage d'école des *habitus* et que nous traduisons couramment par ce mot toujours plus ou moins décevant pour notre langage moderne, *habitudes*. L'habitude, dans l'acception psychologique du mot, ne désigne pas la fréquence d'un acte, mais *la réalisation dans le sujet d'une disposition stable*, à raison de laquelle un effort qui était pénible l'est moins, cesse de l'être, se transforme même en un jeu d'action plein, aisé et attrayant. Et parce que la nature rebelle à la peine, indifférente à ce qui ne lui coûte pas, encline à ce qui lui plaît, suit la ligne de moindre résistance, l'habitude a pour effet normal le désir de répéter des actes qu'elle a facilités, et par suite, le renouvellement spontané, de moins en moins conscient, de ces mêmes actes. L'intelligence acquiert des habitudes qui aboutissent à la formation de l'homme de science, de l'artiste, du métaphysicien. La volonté libre en acquiert, et selon qu'elles inclinent l'homme au bien moral ou l'en détournent, elles s'appellent les *vertus* ou les *vices*. Mais vertueuses ou vicieuses, les habitudes acquises à la volonté respectent son libre arbitre ». Mgr Mercier démontre cette dernière proposition, puis en vient au thème propre de son discours. L'objet de l'éducation est la formation d'habitudes morales. Mais cette formation dépend du fonds — les âmes d'enfants, —